



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1

**N° de la demande :** 2009-2715  
**Catégorie :** Propriétés chimiques d'une nouvelle préparation commerciale :  
garantie  
**Produit :** Système de sel de mer Krystal Clear et stérilisateur  
modèle CS8111  
**Numéro d'homologation :** 29925  
**Matière active (m.a.) :** Appareil, aucune garantie requise  
**N° de document de l'ARLA :** 1986376

### But de la demande

La présente demande visait l'homologation d'un nouvel appareil produisant du chlore et du cuivre pour permettre de contrôler les bactéries et les algues dans les piscines remisables. Un appareil connexe sans stérilisateur a fait l'objet d'une demande distincte (numéro de demande 2009-2754).

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

### Évaluation sanitaire

Le chlore est utilisé depuis longtemps comme antimicrobien dans les piscines et les spas; cependant, les concentrations de cuivre proposées sont inférieures à celles qui sont actuellement utilisées ou à celles qui sont stipulées dans les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable*, et les concentrations cibles pour le chlore et le cuivre sont inférieures à celles qui sont actuellement homologuées pour cette forme d'utilisation. Par conséquent, aucune donnée sur la toxicité n'est exigée. *L'exposition au chlore et au cuivre des baigneurs et des personnes qui manipulent ce système ne devrait pas dépasser l'exposition résultant des utilisations qui sont actuellement homologuées.*

### Évaluation environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise pour la présente demande.

## **Évaluation de la valeur**

Des données sur l'efficacité ont été soumises pour confirmer le chlore libre disponible quotidiennement et le rendement en cuivre de l'appareil proposé. L'appareil peut produire un maximum de 0,113 kg de chlore libre disponible et de 3,6 g de cuivre par jour; le volume d'eau maximum contenu dans les piscines qui sont traitées au moyen de cet appareil est de 40 000 L. La concentration maximale d' $\text{HOCl}$  produite par jour dans le volume maximum d'eau pouvant être traitée se situe dans les valeurs visant les appareils actuellement homologués. Par conséquent, l'utilisation du système de sel de mer Krystal Clear et du stérilisateur modèle CS8111 sur des piscines remisables est acceptable.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la demande et a conclu que les données sont suffisantes pour que soit accordée l'homologation du système de sel de mer Krystal Clear et du stérilisateur modèle CS8111.

## **Références**

Numéro de document de l'ARLA : 1785739

Référence : 2009, CSA/UL approval letters, Data Numbering Code: 10.6

Numéro de document de l'ARLA : 1835125

Référence : 2009, Test report for Krystal Clear Saltwater System, Data Numbering Code: 10.2.3.2(f)

Numéro de document de l'ARLA : 1840878

Référence : 2009, Output of copper for Krystal Clear Saltwater System & Filter Pump Model CS8111, Data Numbering Code: 10.2.3.2(f)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.